



HALTE I AUX  
MARÉES VERTES  
**Faut en finir définitivement**

le 09 décembre 2019

**FERME CORNILLET - HILLION  
UN ELEVEGE EN INFRACTION**

**Dans le projet il est prévu la construction de seulement 8 places maternité, ce qui équivaut à 32 truies présentes.**

L'élevage actuel contient donc 251 truies présentes (283 – 32)

Le nombre de porcelets en post-sevrage est proportionnellement de 5773 (251 truies x 23)

Le nombre de porcs charcutier est de 3773 (5773 – 2000 mis en engraissement à façon chez des tiers)

Le bilan agronomique de l'élevage existant est le suivant :

		TOTAL Kg / N
TRUIES *	251x14,5(réf.corpen)	= 3639
PORCELETS POSTSEVRAGE *	5773x0,40(réf.corpen)	= 2309
PORCS CHARCUTIERS *	3773x2,70(réf.corpen)	= 10137
AZOTE TOTAL Déjections		16135
AZOTE Engrais acheté		+ 2883
TOTAL épandu sur cultures**		=19018
FERTILISATION EQUILIBREE		-7572
EXCEDENT N		11446
EXCEDENT NO3	11446 x 4	= 45784
EXCEDENT A L'HA	45784 : 54	= 847,85

***\*Il appartient aux services de l'Etat et de la mairie d'Hillion de contrôler le nombre exact de truies, de porcelets post-sevrage de de porcs en engraissement présents aujourd'hui en allant sur l'exploitation, mais aussi par le contrôle de la comptabilité et le contrôle des porcs commercialisés par la COOPERL.***

***\*\*absence de plan d'épandage chez voisins et Cooperl***

***Rappel : le dernier arrêté préfectoral d'autorisation date de 2000, soit 19 ans.***

## **CONCLUSION GENERALE**

Cet excédent considérable de nitrates sur l'élevage actuel de Monsieur CORNILLET, qui, il faut le rappeler est situé sur la commune d'Hillion, participe au développement des algues vertes dans la baie de Saint-Brieuc, baie classée en zone d'action renforcée.

L'association Halte aux Marées Vertes d'une part dénonce les pratiques passées de l'éleveur, d'autre part conteste le projet d'extension soumis soumise à consultation publique du 13 novembre au 13 décembre 2019 ; elle engagera une action judiciaire devant les juridictions compétentes fondée sur les violations des arrêtés préfectoraux définissant les plans d'action directive nitrates, particulièrement depuis l'entrée en vigueur du 5<sup>e</sup> plan le 14 mars 2014 mettant en place la fertilisation équilibrée sur les exploitations d'élevage de porcs et sur la contestation d'un éventuel arrêté préfectoral autorisant l'extension.

André POCHON